

# dial

## **diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1261 - 24 décembre 1987 - 4 F

### **D 1261 HAÏTI: LE COUP D'ÉTAT DU 29 NOVEMBRE**

La suspension des élections par le Conseil électoral provisoire (CEP), le dimanche 29 novembre 1987, puis la dissolution du CEP par le Conseil national de gouvernement (CNG) ont laissé les mains libres au pouvoir militaire qui contrôle le gouvernement (cf. DIAL D 1258). Le 7 décembre, la grève générale déclenchée par certains milieux politiques se soldait par un échec. Le 9 décembre, le CNG annonçait la tenue de nouvelles élections pour le 17 janvier 1988. Le 11 décembre, le CNG désignait les neuf nouveaux membres du CEP, après refus de cinq des neuf organisations représentatives de désigner un membre. Le même jour quatre candidats aux présidentielles - Marc Bazin, Sylvio Claude, Louis Déjoie et Gérard Gourgue - demandaient la démission du CNG. Du côté de l'Eglise catholique, outre la déclaration de l'épiscopat national (cf. DIAL D 1258), on note la vigoureuse déclaration de l'évêque de Jérémie, dès le lendemain du coup d'Etat, déclaration que nous reproduisons en premier document. En second document, confirmant la thèse de la préméditation du terrorisme d'Etat (cf. DIAL D 1260), nous donnons le texte d'un rapport sur les événements de l'Artibonite.

Note DIAL

### **1- Appel à la destitution du gouvernement par Mgr Romélus, évêque de Jérémie (30 novembre 1987)**

Le Conseil national de gouvernement (CNG) brouille les cartes et fait un coup d'Etat.

Le CNG n'a jamais cessé de violer la Constitution depuis sa proclamation et même avant. Qu'on se rappelle le refus de la publier dans le délai prévu, la propagande faite pour un vote négatif, son fameux décret électoral, etc.

Le CNG a tout fait pour empêcher que les élections aient lieu: il a longtemps refusé de verser au CEP l'argent nécessaire pour faire son travail; il lui a refusé tout concours; il n'a pas mis à sa disposition les véhicules de l'Etat (comme si c'étaient des biens propres aux membres du CNG); le CEP n'a pas eu les services de la Télévision dite nationale...

Le CEP a demandé la sécurité pour ses membres et pour le matériel devant servir aux élections. Refus catégorique. Son siège est passé au feu; le Conseil de gouvernement et les forces armées n'ont rien dit et rien fait. On a incendié l'imprimerie qui devait préparer les bulletins de vote. Personne n'est arrêté. On se contente de dire comme toujours: "On mène l'enquête". Depuis le 7 février 1986, le CNG fait mener des enquêtes sur les actes malveillants qui se sont perpétrés. Jamais un résultat. C'est assez concluant.

Devant les massacres à travers le pays sans aucune intervention des dirigeants et des forces dites de l'ordre, le peuple s'est organisé en brigade de vigilance. On procède à des arrestations au sein des brigades.

Les derniers jours avant les élections prévues pour le 29 novembre 1987, deux communiqués paraissent: 1) le port d'arme est défendu sur toute l'étendue du territoire de la République... Les contrevenants seront sévèrement punis; 2) le ministère de l'intérieur et de la défense est seul responsable de la sécurité et il va la donner.

Que devons-nous conclure à propos de ce qui s'est passé particulièrement les 27, 28 et plus spécialement encore le 29?

Qui est responsable des massacres du 29 novembre 1987 devant les bureaux de vote? Le CEP ou le CNG?

Qui a violé la Constitution? Le CEP ou le CNG?

Qui doit être destitué? Le CEP ou le CNG?

Je ne crois pas qu'il soit difficile de répondre à ces questions. Quand nous disions "*Raché manyok, bay têt-a blanch*" ou "*yo pa kab bay chat veye mantég*" ("*arrachez vos maniocs et remettez-nous notre terre*" ou "*on ne peut confier au chat la garde du beurre*") c'est parce que nous avons la certitude que les élections étaient impossibles avec ces dirigeants.

Que pouvons-nous constater? une conjugaison d'une force tripartite: le CNG, le secteur macoute des forces armées (les non-macoutes de ce corps ne réagissent pas), et les duvaliéristes (macoutes proprement dits) contre le peuple.

Dimanche 29 novembre 1987, à Port-au-Prince et dans les villes de province, le peuple va aux urnes pour remplir un devoir civique. Des apatrides vont tirer sur eux, tuant, blessant, dispersant. D'après les communiqués émis, seuls les membres des forces armées peuvent porter des armes... et le ministère de l'intérieur et de la défense est en mesure de garantir la sécurité. C'est ce qui a été proclamé sur les toits. Qui est responsable des massacres du 29 novembre 1987?

Le CEP, dans un sentiment patriotique, a été obligé de suspendre les opérations de vote et de renvoyer les élections à une date ultérieure. Tout le monde peut comprendre une telle décision, décision commandée par le respect que le CEP cultive pour le droit à la vie.

Ce même 29 novembre 1987, le CNG dissout le CEP par un communiqué et plus tard il y ajoute une annexe pour dire que ce n'est pas le CEP qui est dissous, mais les membres du CEP qui sont révoqués. Qui confère ce droit au CNG? Ce communiqué est nul et non avenu.

Maintenant le peuple haïtien ne peut aller aux urnes avec ces soi-disant dirigeants. Ce CNG doit être remplacé dans le plus bref délai pour que les élections aient lieu le plus tôt possible et que le 7 février 1988 on ait un gouvernement établi.

Le peuple haïtien demande l'union de tous ses fils et filles pour son salut. Il espère le concours de tous les pays amis pour faire valoir ses droits.

Jérémie, le 30 novembre 1987

Willy Romelus  
évêque de Jérémie

## 2- Rapport à la nonciature apostolique de Port-au-Prince sur la campagne de terreur de l'Artibonite (1er décembre 1987)

Après avoir rassemblé les faits et réfléchi sur leur cohérence lors d'une réunion à l'évêché des Gonaïves le mardi 1er décembre 1987, voici l'analyse des faits les plus saillants de la campagne systématique de terrorisation de l'Artibonite au cours du mois de novembre écoulé. Les différents témoignages regroupés par paroisse sont publiés en annexe (1).

[1] Non reproduits dans ce dossier [NdE].

1. Le département de l'Artibonite - spécialement aux Gonaïves et dans le Bas-Artibonite, district de St Marc - on vient de vivre une campagne de terrorisation d'une violence inconnue jusqu'alors en Haïti. Nous avons la conviction que cette campagne a été planifiée avec soin, exécutée avec rigueur selon une stratégie de type militaire.

2. Si l'on regarde les événements au niveau national, l'opération "Arrêter les élections démocratiques" a été effectuée:

a) A Port-au-Prince, avec initiative des groupes extrémistes macoutes et soutien actif de l'armée.

b) Dans l'Artibonite, avec initiative de l'armée et, selon les objectifs, le concours de "groupes sans maman" (2) ou escadrons de la mort.

Comme la route nationale n° 1 a été bloquée le samedi 28 novembre entre Montrouis et St Marc, la presse internationale et les ambassades à Port-au-Prince ont surtout retenu l'interprétation "a".

3. L'Artibonite a donc été choisie comme département test, en plus de la capitale, pour expérimenter une nouvelle stratégie de la terreur en monde rural pour plusieurs raisons:

- zone macoutisée sous Zacharie Delva;
- zone de très grande importance économique;
- zone de grande mobilisation paysanne;
- zone stratégique et verrou de la route du Nord.

On se souviendra des différents événements suscités autour de l'Estère au cours de ces deux dernières années ainsi que de la visite au mois de juin dernier du Général Namphy avec A. Lahens, candidat à la présidence, dans la première section de Verettes et de Pérodin (5ème section de Petite Rivière) dans les Cahos. C'est alors que l'armée choisit d'anciens commandants macoutes durs comme chef de section qui instaure-rait un climat de terreur dans les zones de Désarmes et de Pérodin.

4. Cette stratégie utilise trois groupes différents:

a) Les escadrons de la mort qui agissent de nuit habillés de noir avec des cagoules. Certains témoins ont repéré des badges noir et blanc qui permettent aux patrouilles militaires de les identifier. Ils n'agissent que sous protection militaire, protection de l'armée (surveillance dans les carrefours) en se repliant dans les casernes (cf. St Marc, Verettes).

b) Certains correspondants locaux duvaliéristes: anciens macoutes, autorités - spécialement les préfets de Petite Rivière et de St Marc - et candidats duvaliéristes refusés par le CEP.

c) L'armée qui agit le jour et la nuit, soit sous couverture d'autres groupes, soit pour exercer des représailles brutales et immédiates, soit pour intervenir directement dans les mitraillages (Petite Rivière, Gonaïves, St Marc).

5. L'armée est aujourd'hui renforcée et équipée à neuf de pied en cap. Nous avons eu affaire à une autre armée que celle qui organisait la répression à la fin du Jean-Claudisme (fin 1985-début 1986). L'armement utilisé dans l'Artibonite directement contre des objectifs civils est un armement semi-lourd, automatique, d'une très grande puissance de feu. Partout ont été déployées des mitrailleuses sur trépied, à déclenchement par pédale à cause de la force du recul. Les impacts de ces balles mesurent sur le presbytère de Petite Rivière plus de 20 cm de diamètre. Des témoins affirment qu'outre les grenades et des balles explosives, l'armée a utilisé des bazookas, en particulier à Gonaïves. L'armée a agi en uniforme sous le commandement de ses officiers: à Gonaïves le colonel Gambetta Hippolyte a commandé le feu contre le Bureau électoral départemental à St Marc, dès 8 heures 30 du matin; le capitaine Ravix a arrêté les élections à la radio de St Marc parce qu'un drapeau soviétique flottait sur St Marc, en réalité sur la maison du préfet. Enfin, l'armée est intervenue directement pour brûler les bulletins de vote, fermer les bureaux ou tirer sur les bureaux (Gonaïves, Marchan, Lestère, Verettes).

[2] "San manman", nom donné par les gens aux groupes paramilitaires [NdE].

6. Les chefs de section ont également reçu des armes neuves et de très nombreuses munitions pour terroriser les campagnes.

7. La stratégie employée se déploie à partir de St Marc en direction des bourgs (Petite Rivière, Verrettes puis Marchan) pour se concentrer le samedi 28 novembre à St Marc et à Gonaïves, en laissant aux forces locales l'initiative pour le dimanche 29 dans les bourgs et dans les zones reculées (Tenèt, Cahos). Elle comprend plusieurs phases:

a) escadrons de la mort protégés par l'armée d'abord en civil; mais après l'échec de l'attaque des presbytères de St Marc et de Verrettes, on essaie un nouveau scénario:

b) coupures de courant, mitraillage systématique par l'armée des endroits indiqués par les duvaliéristes locaux, opérations conjointes menées par les anciens macoutes ou des bandes de paysans achetés par les autorités (cf. préfet de Petite Rivière, bandes de Marchan, etc.) pour incendier les locaux (bureau électoral communal, permanences de partis politiques, etc.)

8. Cette campagne se veut ostentatoire et cruelle. Pour étouffer toute tentative de révolte, les représailles sont soudaines et sans commune mesure (Borel, Verrettes). On assiste à des scènes de très grande cruauté comme brûler vif un jeune de Verrettes, tirer Mr Verlaine Jacque à Gonaïves, mitraillage systématique du presbytère de Petite Rivière, agression des cinéastes canadiens à Marchan, etc. Des scènes de vandalisme doivent frapper l'imagination des paysans: destruction des récoltes, mutiler les cochons, incendier des silos (Alaire, Borel, Verrettes).

9. Partout la preuve est faite que les brigades de vigilance, prévues par la loi électorale, auraient pu faire face avec des moyens non violents aux bandes duvaliéristes. L'armée a dû paraître au grand jour avec un matériel semi-lourd pour prendre les choses en main.

En résumé, cette opération est une opération militairement organisée à partir des casernes de Gonaïves et de St Marc. Devant cela nous demandons à l'Eglise, en premier lieu, et aux organisations humanitaires:

a) de dénoncer une telle campagne effectuée par l'armée au pouvoir en Haïti, se servant de l'appareil de l'Etat sans aucun respect de la Constitution ni du moindre principe humanitaire. L'armée sait qu'elle tire sur une population sans défense, avec un armement semi lourd démesuré.

b) Cette campagne laisse sans aucune protection et en proie à une panique très grande tout le secteur démocratique maintenant identifié comme membres du CEP, des brigades de vigilance ou encore comme candidats démocrates.

c) L'Eglise catholique a été visée directement parce qu'elle avait engagé sa responsabilité en invitant à voter en masse. Les locaux de l'Eglise ont été des cibles constantes; les militants sont aujourd'hui obligés de se cacher sans savoir jusqu'à quand, et des prêtres ne peuvent retourner dans leurs paroisses, abandonnées en pleine panique, cause de préjudices graves pour la suite.

d) Cette campagne a servi de test. La tactique employée alternativement ou conjointement à celle utilisée à Jean-Rabel peut être appliquée dans d'autres régions comme le Plateau central ou la Grande Anse.

e) Cette campagne permet un coup d'Etat rampant contre la Constitution et au mépris des vies humaines. Cependant, malgré une immense panique, elle n'a pas éliminé la détermination populaire. A 11 H dimanche l'armée tire sur un bureau de vote à Lestère, les gens se replient, enjambent le mur par derrière pour aller voter sous une pluie de balles.

En communication à: - Commission nationale justice et paix                      1er décembre 1987  
- Nonciature apostolique

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F  
Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441